

**Mairie de POIROUX 85440**  
**116 rue du Payré**  
**Département de la Vendée**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21-12-2023

N°89-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à douze heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 15-12-2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Nicolas BOUREAU, Annie RENOUF, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Roger GOMET, Stéphane CHAIGNE, Frank RABILLE, Karine GAZEAU, Romain TESSIER, Véronique DESMARICAUX,

Absents ou excusés :

Laure de MAISONNEUVE, Sylvie LEBON, Joseph BERNARD

Joseph BERNARD a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Secrétaire : Annie RENOUF

**89-2023 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°9 –**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget afin de régler les études qui ont été faites par l'Etablissement Public Foncier sur la possibilité de créer de nouveaux locaux commerciaux et des logements sociaux. Il rappelle que la convention avec l'EPF s'est achevée en novembre dernier et que celle-ci n'a pas été renouvelée. Il propose la décision modificative suivante :

Virement de crédit d'investissement :

- en dépenses d'investissement : au chapitre 21 : article 2111 terrains : - 26 937.14 €  
- en dépenses d'investissement : au chapitre 20 : article 2031 Frais d'études : + 26 937.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- valide la DM n°9 du budget principal ci-dessous :

Virement de crédit d'investissement :

- en dépenses d'investissement : au chapitre 21 : article 2111 terrains : - 26 937.14 €  
- en dépenses d'investissement : au chapitre 20 : article 2031 Frais d'études : + 26 937.14 €

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme au registre en mairie

Le 21-12-2023  
Le Maire,  
Edouard de La BASSETIERE

